

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Marché 22S0002 - Travaux de mise en conformité et de travaux d'électricité dans les bâtiments communaux - Signature du marché**

N° : VA\_DEC2022\_244  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2123-1 du Code de la commande publique,  
Vu l'avis de la commission des marchés du 21/03/2022

### décidons

De conclure le marché 22S0002 « Travaux de mise en conformité et de travaux d'électricité dans les bâtiments communaux » avec la société SATELEC domiciliée à TOURCOING (59331).

L'accord-cadre est encadré par les montants suivants :

LOT UNIQUE	Montant minimum en € TTC	Montant maximum en € TTC
Montant 8 mois	26 666,67 €	106 666,67 €
Montant annuel	40 000 €	160 000 €
Montant total sur 44 mois	146 666,67 €	586 666,67 €

Le marché débute pour la période initiale du 01/05/2022 jusqu'au 31/12/2022 (8 mois), il est renouvelable de manière tacite 3 fois par période de 12 mois, soit une fin maximale prévue au 31/12/2025 (pour une durée totale de 44 mois).

Imputation budgétaire : 21311.020.2200.99ELEC

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 14 avril 2022

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20220101-186807-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 20 avril 2022